

Avis du Comité Social et Economique sur le programme annuel de prévention des risques professionnels 2024

Le CSE est consulté ce mercredi 28 février 2024 sur le programme annuel de prévention des risques professionnels 2024.

Le CSE regrette que le document présentant le programme 2024 soit identique à celui de 2023

Le CSE constate encore une fois ce qui suit :

- L'employeur n'a pas réalisé de bilan de l'exécution du programme de l'année dernière ce qui ne permet pas de déterminer les ajustements éventuellement nécessaires pour le programme de cette année ;
- Le programme annuel de prévention des risques professionnels se contente de reprendre toutes les mesures du programme de l'année dernière ;
- Le programme n'est donc pas élaboré à partir de l'analyse du bilan de l'année précédente et du DUERP ;
- De nombreuses actions prévues au programme n'ont pas été mises en œuvre l'année dernière ;
- Les budgets proposés ne prennent pas en compte un certain nombre de mesures pourtant prévues par la direction ;
- Les "indicateurs" ne sont pas suffisants pour juger de l'efficacité des mesures ;
- Le programme n'intègre pas des mesures en lien avec l'alcoolisme, la drogue et le tabagisme ;
- Un décalage existe entre les actions et mesures prévues dans le programme de l'année dernière et l'effectivité de la mise en œuvre de certaines d'entre elles (par exemple : sensibilisation et communication à l'attention des salariés, évacuation lors d'exercices incendie, veille à l'application du droit à la déconnexion, suivi du temps de travail, ergonomie du poste de travail, inspections communes des sites "client" au préalable des plans de prévention, visites d'inspection des établissements planifiées ...).

Le CSE émet donc un avis défavorable sur le programme annuel de prévention des risques professionnels 2024 présenté par l'employeur en l'absence d'une réelle politique de prévention des risques.

Cet avis sera communiqué aux directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).